

CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

N°

APPROBATION DE L'AVENANT 1 A LA CONVENTION POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DU CENTRE ANCIEN DE MARIGNANE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADÉS (PNRQAD)

Le projet de requalification du centre ancien dégradé de Marignane a été retenu au titre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) géré par l'ANRU et l'Anah.

Il s'agit d'un projet transversal qui mobilise toutes les procédures existantes pour résoudre les problèmes de dégradation, d'insalubrité et de vacance qui touchent les immeubles du centre ancien de la ville. Ce volet « habitat » est complété par la rénovation des espaces publics et des équipements, ainsi que par une série d'actions visant à dynamiser le commerce et mettre en valeur le patrimoine.

La convention PNRQAD a été signée le 17 février 2012 entre la Ville de Marignane, l'Etat (ANRU, Anah), la Région, le Département, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Caisse des dépôts et consignations, 13 Habitat et l'UESL.

L'engagement financier est aujourd'hui d'un peu plus de 17 millions d'euros, avec la réalisation d'opérations majeures telles que la rénovation du Cours Mirabeau et de l'Avenue Jean Jaurès, la création du guichet unique de services publics, du Musée Raimu, plusieurs démolitions dans le centre historique ou encore 1,347 millions d'euros d'aides à la réhabilitation versés aux propriétaires privés.

Comme tout programme de rénovation urbaine, la requalification du centre ancien s'est mise en œuvre avec certains aléas et réorientations non prévus initialement.

Il s'agit donc aujourd'hui d'entériner des évolutions du programme déjà effectives ou en cours dans un avenant n°1 à la convention initiale,